



264 bd de la madeleine 06200 Nice tel : 04 93 86 19 52
http://www.snepfsu-nice.net/wp



Déposé le : 18/05/2022

Adresse mail :

S3-nice@snepfsu-nice.net
s2-83@snepfsu-nice.net

**Avec le SNEP-FSU,
j'agis, j'adhère !**

Un OUF de Soulagement

Par Colas MOUTON, S3 NICE

ENSEMBLE

Un ouf de soulagement, même si les résultats des élections présidentielles nous laissent dubitatifs quant à l'état de la France. Ce vote d'extrême droite, mi rejet de la politique de Macron, mi relent de xénophobie, en dit long sur le besoin de changer de politique qui ne fait qu'accroître les inégalités et nourrir les aigres. Le service public a un rôle essentiel dans la redistribution des richesses et dans la protection des individus. Malheureusement, si Le président Macron en souligne le caractère essentiel en pleine pandémie, ses choix budgétaires montrent une dissonance évidente entre le discours et les actes.

Les annonces de fin de campagne sur son projet d'école ont de quoi nous faire frémir. Les filières professionnelles et le collège « unique » est dans son collimateur. La désorganisation, la mise en tension des conditions de travail au mépris de la réussite des élèves ne fait qu'accréditer sa volonté de marchandiser l'école. La remise en cause du système de l'éducation passe par sa désorganisation. Ne dit-on pas pour se débarrasser de son chien qu'il a la rage ?

Nous pourrions spéculer sur la disparition du CAPEPS, le recrutement local, la mise en concurrence des établissements ou des personnels au nom d'une efficacité fantasmée. Le retour à une école à plusieurs vitesses, la diminution des cursus professionnels et la valorisation de l'alternance ne sont que quelques pistes évoquées pour transformer l'école publique.

Certaines et certains nous parleraient de procès d'intention. A crier au loup comme le garçon de la fable d'Esopé des siècles avant JC, pourrait desservir le propos. Nous nous en tiendrons à ce que ce quinquennat a mis en place :

La réforme des lycées imposée et inopérante qui a transformé le baccalauréat en épreuve « locale » et fait perdre à cet examen toute sa valeur nationale, creusant les inégalités entre les élèves, et reproduisant les inégalités sociales. Les effectifs des classes qui n'ont cessé d'augmenter, et ce n'est pas les quelques classes de CP en REP+ dédoublée qui en font une politique de la réussite pour tous. La baisse d'heures d'enseignement dans tous les niveaux de formation (de l'école primaire au lycée). Le bac professionnel est passé de 4 à 3 ans et cette année a vu une réforme qui baisse les nombres d'heures d'enseignement général, et d'une demi-heure par niveau des horaires d'EPS.

Et que dire des programmes de notre discipline qui ont été vidés de leur sens, ou des « fiche bac » qui ne cessent de changer et doivent être appliqués en cours d'année sans que les décrets d'application des textes officiels ne soient parus.

Et enfin, comment ne pas être révolté(es) par la gestion des personnels durant la pandémie, du manque de protection, des protocoles changeants et arrivants après les rentrées dans un mépris total des acteurs de l'éducation ? Comment ne pas être indigné(es) des augmentations salariales qui nous(suite page 2)

Agenda:

1. CDA le 31 mai 2022
2. CAPA classe excep juin ou sept 22?
3. Mut intra 16 juin 22?
4. Fête de nos retraités: 6 juillet

SOMMAIRE

P1 P2	Edito: Ouf !!! Colas)
P2 P3	Liminaire CTSD 06
P4	Corpo/ mut (Phiou/Flo)
P5	Syndicalisation

Bulletin trimestriel du SNEP FSU
ISSN 1277 5959
CPAP 1020S05075
Imprimé par nos soins
Directeur de la publication:
Florent Pons, Cathy Boissin
264 Bd de la Madeleine 06000 Nice
Fabrication et Rédaction :
Rogerone Phiou
Prix au numéro: 0.20 €



(... Suite édito) permettent de nous offrir un café par jour... et peut être moins avec l'inflation) ? Mais le coup le plus dur porté par la mandature Macron fut la Loi de transformation de la Fonction Publique, du 6 août 2019. Véritable attaque du statut des fonctionnaires tel qu'il a été pensée par Le Conseil National de la Résistance présidé par Jean Moulin. Le fonctionnaire citoyen, acteur de la gestion de la fonction publique (paritarisme) n'est plus. Il fait place à l'opacité des services. Les représentants des personnels n'ont plus de regard sur la gestion des promotions, des mutations, des formations, des congrès. Un déni de démocratie au nom d'une pseudo efficacité ! La Macronie veut piloter dans l'opacité les personnels. Le procès d'intention d'une mandature Jupitérienne n'est pas sans fondement avec l'application de cette loi. D'ailleurs cette LTFP préconise le recrutement massif et prioritaire de contractuels. Leur logique purement économique est d'en finir avec la garantie de l'emploi et les pensions de fonctionnaires à vie. Il faut croire que la libéralisation du secteur de l'éducation passe par cet incontournable étape : la remise en cause du statut du fonctionnaire pensé pour protéger le service public. Et ce n'est pas la non reconduction du Ministre Blanquer qui fera changer de cap. Nous devons nous saisir des élections législatives pour imposer une nouvelle politique. Bien que raillée, la Nouvelle union populaire écologique et sociale est certainement la seule alternative à une politique que nous avons combattu durant ces 5 dernières années. Chacun doit être acteur de ce coup de barre pour redonner à la fonction publique toute son efficacité. Nous revendiquons une école laïque, républicaine, gratuite et portant comme projet la réussite de tous ! Nous portons une EPS à 4h pour tous !

UNE MANDATURE CALAMITEUSE EN TERME DE MOYEN DANS NOTRE DEPARTEMENT

Extrait de la déclaration liminaire au CTSD du 06 porté par la FSU et sur lequel le SNEP a travaillé activement

« Nous souhaitons tout d'abord vous adresser, ainsi qu'aux personnels des services de la DSDEN, tous nos vœux de santé au seuil de cette nouvelle année qui s'annonce encore bien compliquée.

Malheureusement, à la suite de ces vœux, nos propos ne pourront rester aussi prévenants dans la mesure où l'année commence bien mal. Nous regrettons, d'ailleurs, le retour du distanciel, dans cette instance, qui entrave, sans conteste, le bon déroulement des échanges et, par là même, le bon fonctionnement démocratique. Il ne se justifie pas vraiment au regard du fait qu'il est bien plus aisé d'assurer notre sécurité dans une instance comme celle-ci plutôt que dans une classe bondée. Il sera évidemment plus compliqué de débattre et de vous exposer nos avis éclairés sur les moyens que vous octroyez aux établissements du département. Nous ne pouvons que déplorer aussi le temps qu'il aura fallu attendre pour que notre ministre se décide à distribuer des masques dignes de ce nom pour protéger un minimum ses personnels, et encore, nous sommes nombreux à les attendre encore.

En effet, le mécontentement croît au sein de la profession. Nos travaux se déroulent entre deux mouvements de contestation. Celui du 13 qui semble avoir surpris notre Ministère et qui souligne le mépris vécu par les collègues sur leur protection et sur les conditions de travail indignes dont ils sont victimes et qui semblent avoir échappé à sa vigilance. Et celui du 27 qui dénonce une autre forme de mépris et qui insiste sur la nécessité d'une revalorisation autrement plus historique que celle du bien mal nommé « Grenelle de l'éducation ». La FSU revendique une augmentation de 60 points d'indice par échelon et un dégel de ce dernier. Il semble que « le quoiqu'il

en coûte » du Président Macron, ait plus bénéficié, selon la revue Challenges, aux 500 plus grandes fortunes de France qui augmenteraient de 30% leur capital en un an, « ce sont les plus fortes progressions annuelles jamais enregistrées par notre palmarès, mis en place en 1993 » (challenges,08-07-21).

Cette rentrée 2022 marquera un point d'étape de la politique éducative depuis l'arrivée de M. Macron et de son Ministre de L'éducation, bien bronzé, M. Blanquer. Mais, localement aussi, nous tournons une page avec le départ de M. Floch qui aura piloté la DSDEN au titre de premier pédagogue du département, tel qu'il aimait se proclamer. Si



nous ne pouvons pas reprocher à M. Floch la baisse des moyens sur le département, nous pouvons affirmer, quand même, qu'il aura été un fonctionnaire zélé dans l'application de la loi de transformation de la fonction publique. Il engage donc toute sa responsabilité dans cette réforme qui écarte les élus du personnel des discussions les plus élémentaires. Rappelons que le statut du fonctionnaire avait été imaginé par les conseils nationaux de la résistance d'après-guerre et réuni sous Aniset Lepout dans sa réforme des fonctions publiques des années 81 à 83. Nous vous invitons à peser de tout votre poids pour que notre service public de l'éducation retrouve, auprès de son personnel, la transparence et la confiance que cette gouvernance passée a maltraitées.

A l'ordre du jour de notre instance la préparation de la rentrée 2022 au travers des moyens alloués par l'éducation nationale.

Depuis le début du quinquennat, les dégradations dans le second degré public sont immenses. Depuis la rentrée 2018, il y a eu 26 954 élèves de plus et 7900 suppressions d'emplois. Ainsi, même durant la crise sanitaire, des classes ont été fermées (655) alors que le service public

accueillait des élèves supplémentaires. C'est environ 1 classe fermée à chaque centaine d'élèves en plus : il faut faire plus, avec moins de moyens... en pleine crise sanitaire. Alors que tout aurait dû être fait pour améliorer l'éducation suite aux confinements, c'est l'inverse qui s'est passée entraînant difficultés de remplacements, effectifs chargés dans les classes, etc... Déjà avant la crise Covid, le Service Public avait été affaibli mais la crise sanitaire met en lumière des carences profondes. Les faits sont têtus : depuis 2006, 26300 emplois ont été supprimés avec 168000 élèves en plus.

Notre département n'a pas été en reste dans cette politique. Il aura vu une augmentation, en collèges, de 1892 élèves de 2018 à 2022, pour une augmentation de 7 classes. Soit 270 élèves par classe ouverte !

Sans parler des choix très discutables de répercuter ces baisses de moyens sur les Rep+ en 2021, la disparition d'une catégorie intermédiaire en 2019, l'augmentation d'effectifs par division pour les catégories 2(3 avant 2019) à 27 en 2020 et à 28 en 2021. Les lycées ne seront pas mieux lotis. 2021 aura connu une augmentation d'effectifs de 1000 élèves en plus par rapport à 2018 pour une baisse de 300 heures. Et ne parlons pas des réformes calamiteuses, imposées en pleine pandémie, qui ont mis à mal le caractère national du baccalauréat.

La rentrée 2022 se prépare, nous ne connaissons pas encore la situation sanitaire de septembre 2022 mais d'ores et déjà 440 suppressions d'emplois de titulaires sont prévues. Depuis le début du quinquennat plusieurs solutions ont été utilisées pour « faire face » aux suppressions d'emplois : augmentation des effectifs par classe, développement de la contractualisation, augmentation massive des heures supplémentaires... En plus de toutes ces dégradations, cette année, c'est la formation des enseignants qui est impactée ! Le passage de l'année de stagiaire à temps plein et la mise en place d'étudiants en master dits « contractuels alternants » en responsabilité complète de classe avant le concours et sous statut de contractuel est une réponse au manque d'emplois de titulaires. C'est donc la formation qui est sacrifiée pour faire face au manque d'emplois : cela accentuera sans aucun doute la crise de recrutement que les métiers de l'éducation connaissent.

Là encore, notre département agit sur tous ces leviers. Les effectifs par classes sont un enjeu

pour la réussite de tous. Pourtant, les effectifs par classe ne font que croître en France. Notre pays se classe dernier des pays de l'Union Européenne, membres de l'OCDE concernant les effectifs par classe du premier cycle du secondaire (collège). La moyenne de ces 22 pays est de 20,7 élèves/classe, celle de la France de 25,1. Notre département en collège est à 27.9 élèves par division ! Peut-être que la situation européenne pourrait inspirer notre département ?

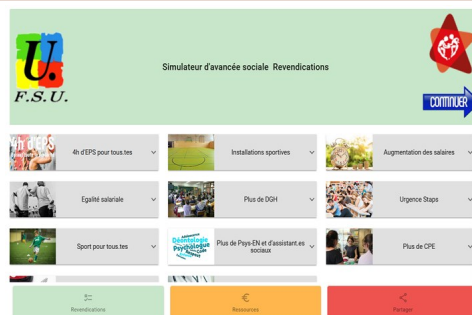
Côté PFSE nouvelle réforme, peut-on avoir le calibrage retenu dans notre département car ces derniers seront à plein temps l'année prochaine ? Qui sortira gagnant de cette réforme ? Les jeunes collègues que l'on imagine déjà en grande difficulté d'assumer autant de cours d'un coup, ou les élèves qui essuieront les plâtres de ce galop d'essai. Nous réaffirmons l'importance d'une entrée dans le métier en prudence et en progressivité. Et nous regrettons une réforme qui s'appuie sur une baisse de 30% du coût de la formation initiale ! Personne ne sortira gagnant de ces économies !

Que dire de l'augmentation du recours aux contractuels dans notre département, personnels non qualifiés, employés pour assurer la continuité du service public en raison du manque de titulaires et de TZR ? Pouvez-vous nous présenter cette politique en termes de chiffres, et de disciplines ?

Dans notre pays, les moyens existent pour investir dans l'éducation. Pourtant, l'investissement dans l'éducation est en baisse constante. D'après la DEPP, la dépense intérieure d'Education (DIE) est de 160,6 milliards d'euros en 2020, soit 4,4 milliards d'euros de moins qu'en 2019 (165 milliards en « euros constants »). En 2019, la DIE représentait près de 6,6 % du PIB en France. Ce rapport était de 7,7 % en 1997 ! Si la France avait consacré le même pourcentage de PIB qu'en 1997, il y aurait 26 milliards d'investissements supplémentaires...soit quasiment un tiers du budget de l'Education Nationale en plus (le Budget du MEN prévu pour 2022 est de 77 Mds, pensions comprises).

Avant de passer à l'examen des DG, une question concernant les PV des précédents CTSD : il en manque plusieurs, celui de l'année dernière également ; le fait que Mme la secrétaire générale soit partie ne peut être une raison valable quant à l'absence des PV des CTSD..... »

Le 26 janvier 2022



Une Classe pas si exceptionnelle que ça

Par Phiou **ROGGERONE**, CP responsable corpo
(inspiration du SNEP National C.B/B.C)

Classe exceptionnelle : des changements, certes, mais insuffisants et incohérents

Un décret modifiant les conditions d'accès à la classe exceptionnelle a été examiné en Comité Technique Ministériel le 26 janvier 2022 et vient de paraître début avril. Plusieurs modifications sont mentionnées :

- La durée des fonctions et missions éligibles pour le premier vivier de la classe exceptionnelle passe de **8 ans à 6 ans**;
- La répartition entre les deux viviers passe de 80% des promotions pour le vivier 1, 20% pour le vivier 2 à **70% des promotions pour le vivier 1, 30% pour le vivier 2**

Des **nouvelles affectations** sont prises en compte : conseiller en formation continue (CFC), enseignant exerçant en établissement pénitentiaire et centre éducatif fermé, enseignant dans les établissements bénéficiaires d'un contrat local d'accompagnement (CLA). *Ce sont des fonctions dans lesquelles peu d'enseignants d'EPS*

Le SNEP dénonce toujours plusieurs problèmes et injustices :

Si le **rééquilibrage entre vivier 1 et vivier 2** est une évolution positive, elle est largement insuffisante pour régler les problèmes actuels.

La **réduction des durées des missions de 8 ans à 6 ans**, si elle peut permettre de récupérer des collègues en fin de carrière, elle permettra à des collègues encore plus jeunes d'être promouvables. Le SNEP-FSU demande depuis plus de 6 mois des projections sur le nombre de collègues concernés et les effectifs par tranche d'âge. Aucun élément ne nous a été apporté. Sur ce sujet, il faudra continuer les pressions sur les rectorats pour que ce soit bien les collègues les plus âgés qui profitent de cette promotion dans un grade contingenté.

Enfin sur **les nouvelles affectations**, pourquoi celles-là et pas d'autres... ? Le ministère veut surtout des fonctions où il n'y a pas trop de collègues. Alors que certaines fonctions ou missions auraient pu être reconnues (TZR, exercice en EREA, prof principal, délégué de district UNSS...), le ministère reste sur une liste de missions très réduites et très genrées.

Même si le décret a été publié début avril, le ministère n'a pas encore fixé les contingents. Ce retard repousse encore une fois les opérations de promotion à la classe exceptionnelle en fin d'année scolaire, ce qui pose problème pour les collègues retraitables notamment au 1er septembre 2022.

Pour notre académie, nous ne savons toujours rien, et ce depuis désormais 2 années... en dehors du fait le nombre de promotions au Vivier 2 sera beaucoup plus faible que l'année passée. Et que dire des résultats des promus. Il faut que les représentants du personnels du SNEP NICE aillent chercher «un tableau» explicatif, on ne peut plus sommaire (une liste de nom, sans vivier attribué, sans établissement mentionné, sans barème.. etc.. au fin fond de la plateforme Esterel dans une rubrique bien difficile à trouver. Il ne reste qu'à vos CP de faire des déductions à partir de fichiers antérieurs, et exit les nouveaux arrivants possiblement pro-



Des mutations pas si transparentes que ça

Par Florent Pons, CP S2 Nice

Faire recours suite aux résultats des mutations intra académiques ? Quand puis-je faire recours ? Pourquoi? Quels résultats ?

Dans quelques semaines maintenant, les collègues ayant formulé une demande de mutation seront destinataires des résultats. Comme à l'accoutumée, certains seront plutôt satisfaits, d'autres moins et certains pas du tout. Il est évident qu'avec la baisse drastique des recrutements ces dernières années, le mouvement est bien moins riche qu'il y a quelques années en arrière. Sans compter que depuis la promulgation de la loi de transformation de la Fonction Publique, l'opacité est totale et le doute peut raisonnablement s'installer auprès des collègues.

Si vos commissaires paritaires n'ont plus le droit de siéger dans le cadre des opérations du mouvement, qu'ils ne peuvent plus être force d'amélioration et de contrôle, ils peuvent cependant vous représenter dans le cadre des opérations de recours. En effet, **à la condition préalable que vous nous mandatiez auprès des services du rectorat**, nous pourrions siéger dans le cadre d'une CAPA recours qui analysera les situations des collègues ayant fait recours.

Ce droit qui nous est proposé à tous, bien que restreint, doit absolument être utilisé sans autocensure afin de rappeler sans cesse à l'administration l'importance de remettre en place des instances paritaires dignes de ce nom qui ont montré leur utilité des décennies durant.

Sachez que tout demandeur de mutation est en capacité de saisir la CAPA recours mais il est clair que le rectorat donnera priorité à ceux qui entrent dans le champ réglementaire, c'est-à-dire ceux qui n'auront eu aucun de leur vœu et qui seront non mutés ou mutés en extension lorsqu'il s'agit d'une obligation de muter.

Les modalités de recours vous seront communiquées par le rectorat à l'occasion des résultats du mouvement mais vous devez savoir que vous êtes en droit de demander des explications chiffrées sur les raisons de la non obtention de tel ou tel vœu. En d'autres termes, vous êtes en droit de demander les barèmes d'obtention de tel ou tel poste afin de vous assurer que votre barème était bien insuffisant pour obtenir une mutation. Vous êtes aussi en droit d'exposer votre situation pour tenter d'obtenir une affectation à titre provisoire.

Il faut avoir en tête qu'aucun recours n'aboutit à un règlement pérenne. Toute solution est provisoire jusqu'à la fin de l'année à venir en attendant de pouvoir reformuler une demande de mutation.

Alors me direz-vous, pourquoi faire recours ?

Il faut faire recours, d'abord, parce que, dans certains cas, cela permet réellement de régler, même provisoirement, **une situation urgente**.

Il faut faire recours, aussi, parce que **l'accumulation des recours** est une manière de lutter contre l'opacité du nouveau système. Nous rappelons que le service public est là pour servir l'intérêt de tous et que des instances de contrôle et de proposition doivent perdurer pour s'assurer du bon respect de ce principe.

Faire recours doit être considéré comme un **acte militant de défense de la profession**. Vos recours seront un appui à nos interventions pour démolir les arguments dédaigneux et fallacieux de notre administration.

Sachez que vos commissaires paritaires restent à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches. N'hésitez pas à nous contacter.



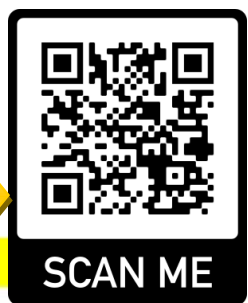
A renvoyer à

Florence POLONIO
SNEP NICE
264 Bd de la Madeleine
06000 NICE

Ou



Ou



Syndicalisation 2021-2022

Je renvoie ma fiche à l'adresse suivante :

Identité	Date de naissance ____/____/____	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	Situation professionnelle	Etablissement d'affectation ou zone de remplacement		
	Nom			Code établissement		
	Nom de jeune fille			Nom		
	Prénom			Adresse complète		
	Adresse complète			Echelon (ou groupe pour les retraités)		
	Mail			Situation administrative (entourez ci-dessous)		
	Téléphone fixe	TZR		Poste fixe	Temps partiel :	%
	Téléphone portable	Prof Sport stagiaire		Prof EPS stagiaire	Agrégé stagiaire	
			Disponibilité	Congés (parental...)		

Bulletins	Envoi des bulletins SNEP-FSU	Envoi du bulletin FSU ("POUR")	Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/JUE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU - Service informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS.
	<input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique	<input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique	
Envoi des hors séries "Contre pied" uniquement par voie postale			

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2021-2022

Entourez votre catégorie professionnelle	Catégorie/échelon										
	1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11
Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS	100 €	126 €	146 €	155 €	163 €	168 €	178 €	190 €	202 €	216 €	231 €
Prof EPS classe normale biadmissible			152 €	159 €	168 €	180 €	189 €	202 €	217 €	232 €	241 €
Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors Classe - PCEA Hors Cla	202 €	212 €	227 €	245 €	260 €	274 €	282 €				
Prof EPS Classe Ex.- Prof Sport Classe Ex. - PCEA Classe Ex.	238 €	252 €	266 €	285 €	305 €	317 €	334 €				
CE		120 €	126 €	133 €	139 €	146 €	152 €	160 €	168 €	178 €	188 €
CE Hors Classe			178 €	188 €	213 €	229 €					
CE Classe Ex.	213 €	231 €	245 €	260 €	274 €	282 €					
Catégorie / échelon	1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11
Agrégé - CTPS	110 €	169 €	172 €	186 €	197 €	211 €	226 €	242 €	259 €	274 €	285 €
Agrégé Hors Classe - CTPS Hors Classe	259 €	274 €	285 €	305 €	317 €	334 €					
Catégorie / échelon	1	2/HEA1	3/HEA2	4/HEA3	5/HEB1	6/HEB2	7/HEB3	8	9	10	11
Agrégé Classe Ex.- CTPS Classe Ex.	285 €	305 €	317 €	334 €	334 €	347 €	366 €				
MA et CDI : Montant du traitement mensuel brut.	Inférieur à 1001 € → Groupe 1	59 €		Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 4	103 €		Entre 1 801 € et 2 000 € → Groupe 6	132 €			
	Entre 1 001 € et 1 200 € → groupe 2	73 €		Entre 1 601 € et 1 800 € → Groupe 5	117 €		Supérieur à 2 000 € → Groupe 7	146 €			
	Entre 1 201 € et 1 400 € → groupe 3	88 €									
Prof EPS ou de sport stagiaire à l'externe	100 €		Contractuel (CDD) temps plein à l'année		44 €		Abonnement Bulletin				
Agrégé stagiaire sur 1er poste	110 €		Contractuel alternant et autre (CDD)		20 €		Non syndiqués		60 €		
Congé parental - disponibilité	46 €		Congé de formation		102 €		Institutions/Associations		60 €		
Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine.			Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.			Etudiants STAPS					
							20 €				
Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source.	Inférieur à 1151 € → Groupe 1	51 €		Entre 1 601 € et 1 800 € → groupe 4	94 €		Entre 2 501 € et 2 700 € → groupe 8	148 €			
	Entre 1 151 € et 1 400 € → groupe 2	68 €		Entre 1 801 € et 2 050 € -4 groupe 5	103 €		Entre 2 701 € et 2 900 € → groupe 9	160 €			
	Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 3	83 €		Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6	117 €		Supérieur à 2 900 € →groupe 10	168 €			
				Entre 2 301 € et 2 500 € → groupe 7	134 €						

Je choisis de payer ma cotisation...

1/ Nouveauté ! En ligne sur le site <http://www.snepfsu.net>

2/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)

3/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements

Indiquez le 1er mois de prélèvement

PRELEVEMENT MANDAT 	En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.	
	Nom	_____
	Prénom	_____
	Adresse	_____
	Compl. d'adresse	_____
	CP - Ville	_____
	Pays	_____
	Code IBAN	_____
	Code BIC	_____
	Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/>	MERCI DE JOINDRE UN RIB
NE RIEN INSCRIRE ICI →		

Pour le compte du
SNEP-FSU
76, rue des Rondeaux
75020 PARIS
Ref : cotisation SNEP
A :
Le :
Signature :

CREDIT D'IMPOT
Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 152 € ne vous coûte réellement que 51,68 €.